Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20261102-02NOV2608-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 NOVEMBRE 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 02 novembre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27 octobre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 octobre 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absent : -

Absente ayant donné procuration : Madame SYLVESTRE Audrey (procuration à BRULE Clarisse)

Secrétaire de séance : Madame BRULE Clarisse

02NOV26_08– SAUR : convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le maire expose :

« la commune délègue à la saur l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux , le contrat est arrivé à échéance. Aussi, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement, ou non, de cette convention »

Considérant l'exposé de Madame le maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- APPROUVE la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux avec la SAUR
- AUTORISE Madame le maire à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 02 novembre 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance